

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 691

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 35 BIS

Supprimer l'alinéa 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.